

L'Histoire ne nous acquittera pas¹

Par **Abdoul Aziz Gueye**

« La tragédie que je vis
Est ma part de vos tragédies »

Tawfiq Zayyad, 1965,
« Ici nous resterons »

Hitler, Mussolini, la Shoah, le Colonialisme. Anne Frank, l'Arménie, l'Apartheid, le Nazisme. La mémoire collective semble baigner dans un constant état d'amnésie, l'Histoire et son lot d'atrocités se répètent, notre silence et notre passivité la refont, et *une fois de plus encore, la justice devra s'acheter avec du sang* (Camus, 1950).

Depuis que l'on peut impunément parquer et massacrer des individus dans une « prison à ciel ouvert », depuis que l'on peut exiler de force sept-cent cinquante milles individus (Nakba), que l'on peut, sous prétexte de « légitime défense », rayer progressivement toute une région des cartes et sa population à coup de missiles et de néocolonialisme; que l'on a l'obligation, sous contrainte d'un totalitarisme de la pensée motivé par les médias, d'être sympathisants d'un État génocidaire sous peine de se voir taxer de « terroristes »; depuis que l'on a accepté le règne de la mort sur la vie de quelques-uns, et que le tout soit soutenu par le pseudo-humaniste moyen, par une myriade de puissances et leurs représentant·es, par nos institutions internationales arborant leurs principes fallacieux, par l'individu dont la seule éducation intellectuelle est dispensée par la télévision – ce cauchemar bourgeois –, ce que l'on appelle

Civilisation, ce que l'on appelle Humanité, Droits de l'Homme, Droit international, ont signé leurs actes de décès dans le sang d'innocents à la tête éclatée, sur chaque partie de ces corps d'enfants démembrés, sur les ruines encore fumantes à l'heure où nous écrivons, à l'heure où vous lirez.

À Gaza ce sont ces premiers, et par conséquent les fondements de notre conscience civilisationnelle et du droit international, qui sont en *situation*. Et aujourd'hui, ils se doivent d'être déférés, d'être soumis au « tribunal de la Conscience, et de la Raison » (Césaire, 2004), afin d'être requestionnés.

Ainsi c'est à travers trois axes que nous menons notre réflexion : au préalable, une conviction nous guide; il y a un écart entre les mots et les choses à la base de la question palestinienne, et qui en fait un nœud gordien : il y a un *souci de langage*. Ensuite, c'est à travers une critique deleuzienne des droits de l'Homme que nous souhaitons questionner ces principes (le droit international et la justice); car Gaza se pose à nous comme « un Jugement dernier » de la conscience collective de notre civilisation contemporaine – cette même civilisation bâtie sur les ruines des grands drames du 20^e siècle et de siècles d'avancée morale. Enfin, pour terminer, nous chercherons à proposer une voie qui nous permettrait d'échapper à l'impuissance à laquelle tend à nous confier l'horreur des violences néo-impérialistes commises à Gaza : celle de *l'indignation*.

1. *L'Histoire m'acquittera* (en espagnol *La Historia me absolverá*) est le titre du manifeste d'autodéfense écrit par Fidel Castro en octobre 1953, à la veille de son procès pendant lequel il sera jugé pour avoir attaqué la caserne Moncada le 26 juillet 1953, en réaction au coup d'État de Fulgencio Batista. Fidel Castro était diplômé en droit, maniait la plaidoirie avec aisance. C'est un exercice où il explique ses actes et son implication dans le soulèvement contre Batista, mais surtout, il y développe ses différentes thèses politiques et son point de vue sur la situation prévalant à Cuba à cette époque.

Un souci de langage

Au commencement, il y a le souci du langage. Nous désignons par là une manie déjà évoquée par Aimé Césaire à propos du colonialisme, qui est également un moyen privilégié de pouvoir du dominant sur le dominé (colonisés, animaux, femmes). Il consiste à mal formuler les problèmes, à mal construire les syntaxes désignantes, à user d'un vocabulaire inadéquat. En somme, il s'agit du mensonge à travers le Verbe, qui se prolifère, minimise et détourne par le biais des médias, des institutions, l'essence des faits politiques. Tout cela, ils l'appellent « *guerre Israël-Hamas* », « *conflit israélo-palestinien* », substituant les mots « *assassinés* » par « *morts* », entre autres expressions inappropriées.

Il y a souci car « *dès que le rôle du langage est en jeu, le problème devient politique par définition, puisque c'est le langage qui fait de l'homme un animal politique* » (Arendt 2001 : 37).

Étant un outil politique, mais également un outil du politique depuis l'Antiquité grecque, c'est dans cette rhétorique particulière que réside non seulement la représentation voulue de la réalité et des faits politiques, mais également la manière de constituer notre réflexion par rapport à cette dite représentation. La conséquence directe et inéluctable en est l'engendrement de solutions inutiles et incompatibles avec les nécessités de la situation : invocation continuelle du « *droit international* » et/ou « *des droits de l'homme* » (« *le droit des conflits armés est probablement la branche la moins respectée, et par conséquent aussi la plus théorique, sinon la plus utopique du droit international et même du droit tout court!* » (David, 1999)). Parmi ces « fausses » solutions, l'on compte, entre autres, la multiplication d'aides humanitaires en face d'un problème géopolitique et militaire, la demande très peu respectée de

« *cessez-le-feu temporaire* », l'incrimination de la Résistance palestinienne.

Ainsi, il s'agit d'abord de dire ce que cela n'est pas : une guerre. Car n'impliquant pas deux États souverains s'étant officiellement déclarés comme entrant en conflit l'un contre l'autre, ce qui supposerait l'entrée volontaire d'entités dans une situation d'antagonisme à la suite d'un différend et limiterait toute la gravité de la situation en faisant fi des paramètres complexes de la colonisation israélienne. Les Palestiniens ont-ils eu le choix ?

Les organismes humanitaires tel que Human Rights Watch, les Nations unies ou encore Amnesty International ne lésinent pourtant plus à appeler un chat un chat, et parlent dans leurs divers rapports de « *colonialisme de peuplement* », de « *persécution* », « *d'Apartheid* ». S'il y a un bafouement évident du « *droit international* », une présence indubitable de colonialisme de peuplement et d'Apartheid, le mot adéquat pour déterminer l'urgence présente et la catastrophe que l'on ne saurait peut-être éviter à cette cadence semble plutôt être celui de « *génocide* ». Mais, selon le droit international, l'affaire n'est pas si aisée. Dans un article intitulé « *Ce qu'on appelle génocide* » du Monde Diplomatique, Razmig Keucheyan avance qu'il se définit comme suit :

La qualification de génocide se révèle complexe : en droit, la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par les Nations unies en 1948 désigne tout acte « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » (Keucheyan, 2024).

Tout porte à croire que le concept serait adéquat à la situation, car les éléments génocidaires tels que les déplacements et bombardements massifs entraînant l'assassinat en chaîne des Palestiniens, la destruction de leurs

villes et l'importance des dégâts matériels sont présents. Mais, il suffit de regarder les massacres d'Israël en leur donnant comme motivation une réponse au 7 Octobre, et non plus une inscription dans un lointain projet sioniste, en outre d'avancer la « *légitime défense* » comme justification, pour déjà mettre en suspens ce qualificatif de génocide jugé abusif et infamant pour une « *démocratie* ».

De plus, la qualification de génocide nécessite, outre des actes concrets, une intention explicite de la part de l'agresseur d'exterminer pour les motifs cités plus haut un groupe d'individus, et donc ne peut advenir d'une déduction logique des actes posés. Même placés devant les faits, soumis à une opération de la raison, jetés dans la mêlée dans laquelle ils sont censés être efficaces, les droits de l'Homme, la justice internationale, le droit international et leurs concepts creux faillissent non seulement à cerner le problème mais, dès lors, dévoilent leur impuissance à y répondre. Et l'hypocrisie collective et internationale est de recouvrir tous ces crimes de l'État israélien envers la population palestinienne sous le prétexte de cette fausse complexité, de la longévité, de feindre la neutralité, d'affirmer l'irrésolvabilité d'une injustice qui perdure depuis 1948.

Condamnez-vous le Hamas ?

À la suite des événements du 7-October, une espèce d'enquête de moralité, se résumant à une phrase, pendait à toutes les lèvres : « *Condamnez-vous le Hamas ?* ». Si la réponse n'est pas affirmative, une équation simple, faite de philo-sémitisme, est posée afin de pourfendre toute opinion : « *antisémitisme = antisémitisme* ». Sont-ce les remords de notre barbarie lors du siècle dernier qui remontent à la surface ? C'est que cela revient encore une fois au souci rhétorique mentionné plus haut ; à tout problème

mal posé, solution inutile. Car il ne s'agit point de condamner ou non le Hamas, nous le savons : « *On ne peut pas excuser les terroristes qui jettent les bombes, on peut les comprendre* » (Hessel, 2013). Il s'agit de comprendre la rationalité, c'est-à-dire ce qui motive les actes de ces acteurs-là, et qui n'est autre que la rationalité du colonisé, celle de l'individu devenu *révolutionnaire*. Le « *devenir révolutionnaire* » est un concept deleuzien pouvant être compris comme le devenir dans le présent de l'individu pris dans une situation « *d'oppression* » et de « *tyrannie* », et qui n'a d'autre choix pour sortir de cet espace, qui le limite en action, que de prendre la voie de la Révolution, nécessairement violente (Deleuze, 1995).

Les droits de l'Homme

La condamnation du Hamas ne se fait pas dans la gratuité ; elle s'effectue au nom de principes très humanistes et très moraux hérités du siècle des Lumières et ratifiés en charte en 1948. Mais, « *une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde* » (Césaire, 2004).

Nous rusons avec nos principes de 1948.

Dans son *Abécédaire*, Gilles Deleuze fait une critique acerbe du concept des droits de l'Homme, (ou devrions-nous dire des « *droits de l'étalon* », c'est-à-dire « *le mâle, blanc, citoyen des villes* ») en ces termes :

Les droits de l'Homme, cela me donne envie de tenir des propositions odieuses. Cela fait tellement partie de cette pensée molle, de notre période pauvre. C'est du pur abstrait, les droits de l'Homme, qu'est-ce que c'est ? C'est vide (Deleuze, 1995).

Car ce que Deleuze reproche au concept de droits de l'Homme, et par extension au droit

international et à la justice, c'est leur généralité et leur effectivité sur un plan uniquement symbolique face à des *situations* nécessitant des actions et décisions légales concrètes. Soit de la « *jurisprudence* » (*ibid.*), et qui du même coup empêcherait ou, avec plus de prudence, limiterait la potentielle répétition de ces cas d'atrocités. À quoi bon rappeler les droits de l'Homme lorsqu'une tête tombe ?

Car en effet, depuis le 7-October, et même en deçà, ceux-là ne semblent occuper vis-à-vis de la Palestine qu'une fonction déclarative destinée à faire concorder les actes de la « *communauté internationale* » et ses principes hérités de 1948. Appréciable, certes, mais n'étant pas un luxe que les Palestiniens peuvent se permettre, la Cour internationale de Justice décide, par suite d'une initiative sud-africaine, d'étudier la possibilité ou non de l'existence d'un génocide. Mais quand ? Et après, quoi ? La décision ne sera rendue que dans plusieurs années, ne garantissant en rien la détermination comme génocidaire de l'État d'Israël, et condamne d'ores et déjà les Palestiniens à un massacre certain et à une reconnaissance après coup, comme pour le génocide arménien.

La postérité et le médecin après la mort, d'une pierre deux coups de la pensée humaniste...

De l'indignation

L'impuissance serait peut-être la chose la mieux partagée chez toutes celles et tous ceux sensibles à la question palestinienne. Mais il nous reste encore quelque chose face à elle : c'est *l'indignation*. « *Indignez-vous* » nous scande Stéphane Hessel dans son ouvrage éponyme (2013) dont l'un des chapitres constituants est intitulé « *Le motif de la résistance c'est l'indignation* ». L'indignation n'est pas seulement

un sentiment personnel, un accablement de la conscience individuelle. C'est également une projection vers l'extérieur, vers l'Autre, puisque la conscience est éclatement, que l'on s'indigne toujours de quelque chose, et que c'est elle qui est à l'origine d'une nouvelle manière d'être et de penser au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et des monstruosité du nazisme, du fascisme.

Elle doit être le moteur de l'engagement et de l'action, du moins positive (c'est-à-dire volontaire), car nous appuyant sur l'éthique existentialiste sartrienne, nous pensons que l'indifférence est encore une forme d'engagement et d'action, mais négative.

Pour une éthique existentialiste au 21^e siècle

Nul, en tant que « *zoon politikon* » (l'animal politique, selon Aristote), n'échappe aux affaires politiques, et chaque acte posé en tant qu'existant est un acte posé politiquement. Il n'y a pas de gratuité.

De ce fait, nous sommes tous responsables, embarqués dans cette *situation* pourtant universelle. L'engagement, personnel mais aussi celui effectué par les agencements collectifs, ne relève pas de la contingence, mais de la nécessité.

La sortie massive et presque quotidienne des masses dans les rues, les campements étudiants tour à tour démantelés, combattus, mais jamais décourageants pour les occupants, la campagne éducationnelle via des médias consacrés à la Palestine et spécialement conçus pour elle, voilà l'engagement positif auquel a donné naissance *l'indignation*. Tout comme le procès de Bobigny n'était l'affaire de Gisèle Halimi, ni la guerre du Viêt-Nam celle de Sartre ou de Godard, ni l'affaire des ouvriers celle des étudiants en Mai 68, la question de la Palestine pourrait sembler ne pas

être de notre ressort. Pourtant, « tout » y est en cause, et ce tout, c'est ce que nous prétendons être notre humanité, notre civilisation.

Engageons-nous. « *Le propre de la réalité humaine, c'est qu'elle est sans excuse* » nous dit Sartre dans *L'Être et le Néant* (1943 : 6). Et c'est pour cette raison que nous ne devons cesser de nous indigner et d'agir afin de demeurer, ou plutôt de devenir ce que nous prétendons être, c'est-à-dire humains, et civilisés.

Keucheyan, R. (2024), « Ce qu'on appelle génocide », *Le Monde diplomatique*, Juillet 2024, pp.16-17.

Sartre, J.-P. (1943), *L'Être et le Néant*, Gallimard, Paris, p.6.

Notice biographique

Aziz Gueye est étudiant au baccalauréat de science politique à l'UQAM. Ses centres d'intérêt intellectuels gravitent autour du féminisme, des luttes sociales, de l'existentialisme sartrien et de l'Art.

Références

Arendt, H. (2001), *Condition de l'Homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, p. 37.

Camus, A. (1950), *Actuelles I : Écrits Politiques (Chroniques 1944-1948)*, Gallimard, Paris.

Césaire, A. (2004), *Discours sur le colonialisme suivi de Discours sur la Négritude, Présence africaine*, Paris.

David, É. (1999), *Principes de droit des conflits armés*, Bruylant, Bruxelles.

Deleuze, G. (1995), « *L'Abécédaire de Gilles Deleuze : G comme gauche* », Disponible sur : <https://youtu.be/c2r-HjICFJM?si=uUSOgsdVjQmqCRrP>.

Hessel, S. (2013), *Indignez-vous*, Indigène éditions, Montpellier.